

La Roche-sur-Yon, le vendredi 8 février 2021

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon - BP829

85021 La Roche-sur-Yon
Tel : 02-51-47-47-47
Fax : 02-51-37-48-71

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 FÉVRIER 2021

COMPTE RENDU

1 COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au conseil de modifier la représentation des élus dans les différentes commissions municipales.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La mise en œuvre de la nomenclature M57, approuvée par délibération n° 4 du 8 décembre 2020, introduit la mise en place d'un règlement budgétaire et financier (RBF), en vertu des dispositions prévues à l'article 242 de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 BUDGET PRIMITIF 2021 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - FONGIBILITE DES CREDITS - SUBVENTIONS - PROVISIONS - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 - ETAT DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le débat d'orientations budgétaires du 8 décembre dernier a décrit le contexte dans lequel le budget primitif 2021 devait être élaboré, avec notamment le projet de loi de finances 2021, la mise en place de la nomenclature M57 et les perspectives financières de la Ville à l'horizon 2026.

Il est proposé au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2021, les subventions 2021, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021, les taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2021, d'informer que le taux de la taxe d'habitation pour 2021 reste inchangé.

ADOPTE le Budget Primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes

35 VOIX POUR

10 VOIX CONTRE : S.IBARRA – M.CHANTECAILLE – N.HELARY – F.LEMAIRE – G.BATIOT – C.MAURIAT – R.BOSSIS – M.DESPRES – D.SALLE – A.VIEILLEDENT

APPROUVE la situation des autorisations de programmes et crédits de paiement

35 VOIX POUR

10 VOIX CONTRE : S.IBARRA – M.CHANTECAILLE – N.HELARY – F.LEMAIRE – G.BATIOT – C.MAURIAT – R.BOSSIS – M.DESPRES – D.SALLE – A.VIEILLEDENT

APPROUVE la fongibilité des crédits telle que présentée

35 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE : S.IBARRA – M.CHANTECAILLE – N.HELARY – F.LEMAIRE – R.BOSSIS – M.DESPRES – D.SALLE – A.VIEILLEDENT

2 ABSTENTIONS : G.BATIOT – C.MAURIAT

APPROUVE la liste des subventions

12 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE : S.IBARRA – N.HELARY – G.BATIOT – C.MAURIAT – R.BOSSIS – M.DESPRES – A.VIEILLEDENT

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : L.BOUARD – A.AUBIN-SICARD – M.ABDALLAH – B.QUENAULT – S.ALLAIN – N.GOSSELIN – F.PEPIN – M.SCHNEL – F.RAYNAUD – S.MONTALETANG – M.RATIER – J.BESSEAU – P.LEJEUNE – L.GILLAIZEAU – A.BARREAU – P.PORTE – B.BICHON-BELLAMY – D.GUILLET – M.JOSSIER – A.GASNET – A.ROHO – J.P.LELOUP – G.POIRIER-COUTANSAIS – M.CHANTECAILLE – F.LEMAIRE – D.SALLE

APPROUVE la mise en place de provisions pour dépréciation d'actifs et de provisions pour risques et charges liées aux comptes épargnes temps

37 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE : S.IBARRA – M.CHANTECAILLE – N.HELARY – F.LEMAIRE – R.BOSSIS – M.DESPRES – D.SALLE – A.VIEILLEDENT

ADOPTE les taux suivants pour 2021 concernant les deux taxes directes locales :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,17 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,69 %

35 VOIX POUR

10 VOIX CONTRE : S.IBARRA – M.CHANTECAILLE – N.HELARY – F.LEMAIRE – G.BATIOT – C.MAURIAT – R.BOSSIS – M.DESPRES – D.SALLE – A.VIEILLEDENT

INFORME que le taux de taxe d'habitation est figé au taux voté en 2019, soit 23,85 %, pour 2021

35 VOIX POUR

10 VOIX CONTRE : S.IBARRA – M.CHANTECAILLE – N.HELARY – F.LEMAIRE – G.BATIOT – C.MAURIAT – R.BOSSIS – M.DESPRES – D.SALLE – A.VIEILLEDENT

APPROUVE l'actualisation des effectifs tels qu'ils figurent aux annexes B9 du Budget Primitif 2021

35 VOIX POUR

10 VOIX CONTRE : S.IBARRA – M.CHANTECAILLE – N.HELARY – F.LEMAIRE – G.BATIOT – C.MAURIAT – R.BOSSIS – M.DESPRES – D.SALLE – A.VIEILLEDENT

4 MISE A JOUR DE LA LISTE DES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES ET FIXATION DE LEUR DUREE D'AMORTISSEMENT

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La mise en œuvre de la nomenclature M57, approuvée par délibération n° 4 du 8 décembre 2020, introduit des changements en matière d'amortissements des immobilisations.

QUESTION ADOPTEE PAR,

35 voix POUR

8 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

2 ABSTENTION(S) : Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat.

5 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la durée du mandat.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Pacte Fiscal et Financier 2015-2020 de La Roche-sur-Yon Agglomération prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Par délibération du 3 avril 2018, La Roche-sur-Agglomération a attribué une subvention de 700 000 € au titre de l'enveloppe fonds de concours 2015 -2020, pour la construction de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération.

Du fait de la crise sanitaire, cette dernière opération n'a pu être mise en œuvre selon le calendrier envisagé.

Aussi, la commune de La Roche-sur-Yon, dans le cadre du solde de son enveloppe 2015-2020, souhaite rediriger ce fonds de concours de 700 000 € sur l'opération de requalification du quartier des Halles.

QUESTION ADOPTEE PAR,

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

7 DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL 2021

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Depuis 2016, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est l'un des principaux dispositifs de financement de l'Etat pour soutenir les projets portés par les communes et leurs groupements. Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement a décidé de doter d'un milliard d'euros supplémentaire la DSIL pour des projets relatifs à la transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments publics, lutte contre l'artificialisation des sols, réhabilitation de friches, ...).

Aussi, et suite à des échanges avec la Préfecture de la Vendée qui pilote le dispositif et avec La Roche-sur-Yon Agglomération qui assure la concertation intercommunale, il est proposé de soumettre en 2021 deux dossiers de demande de subvention pour la requalification de la salle omnisport et la rénovation énergétique des groupes scolaires Montjoie et Laënnec.

Il est proposé au Conseil d'approuver ces deux demandes de subvention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ASSURANCES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION.

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le marché de conseil en assurances arrivant à échéance le 20 mars 2021, il est proposé au Conseil d'une part, la constitution d'un groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, coordonnateur du groupement, la Ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS de La Roche-sur-Yon ainsi que la commune de Nesmy, et, d'autre part, la signature de la convention correspondante.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 REALISATION ENQUETES, EXPERTISES DE STATIONNEMENT ET DE MOBILITE SUR LE TERRITOIRE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Dans le but de réaliser des enquêtes, des expertises de stationnement et de mobilité sur le territoire de la Ville de La Roche-sur-Yon, et de permettre à la Ville de la Roche-sur-Yon et La Roche-Sur-Yon Agglomération de disposer d'outils de connaissance et de mesure leur permettant d'éclairer leurs choix en matière de politique de mobilité, de réglementation et d'investissement du stationnement sur voirie et hors voirie (en ouvrage ou en surface), il est proposé de constituer un groupement de commandes afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces prestations.

QUESTION ADOPTEE PAR,

43 voix POUR

2 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat.

10 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES SOLS SPORTIFS POUR LES TERRAINS DE FOOTBALL ET DE RUGBY - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon et certaines communes de l'agglomération ont des besoins similaires en matière de travaux d'entretien des sols sportifs sur les terrains de football et de rugby de leur territoire. Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes pour une durée illimitée, le besoin étant répétitif.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 TRAITEMENT PREVENTIF ET CURATIF CONTRE LES RONGEURS, INSECTES ET RAMPANTS HORS RESEAUX DE L'AGGLOMERATION - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon et 8 communes de l'agglomération pour des prestations préventives et curatives des espèces nuisibles.

En effet, chaque entité a des besoins en matière de prestations d'hygiène et de salubrité, l'objectif étant de mutualiser la procédure, rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique des prestations.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, la ville de la Roche-Sur-Yon, le CCAS de La Roche-Sur-Yon, la commune d'Aubigny - Les Clouzeaux, la commune de Rives de l'Yon, la commune de Nesmy et la SPL Destination La Roche-sur-Yon, pour l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 REALISATION DE DIAGNOSTICS CHAUSSEES ET DES ACCOTEMENTS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver la constitution d'un groupement de commandes sur la réalisation de diagnostics des chaussées et des accotements.

Il s'agit de disposer d'une base de données techniques précisant les caractéristiques physiques des chaussées (largeur, surface, type de revêtement), leurs états (nature des dégradations, notation) et de déterminer des solutions de réparation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENOVATION, DE GROSSES REPARATIONS, ET D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour les différents travaux à réaliser dans les bâtiments.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser la signature des avenants suivants :

- Travaux de restauration de l'Eglise Saint Louis (avenant 1 au lot 1)
- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles (avenants aux marchés de travaux : lots 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,14,15 et 16.
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du quartier des Halles - Avenant n° 4
- Travaux de restauration de l'église Saint Louis classée monument historique : lot 1 - Maçonnerie, pierre de taille
- Travaux d'aménagement, de rénovation, de grosse réparation et d'entretien dans les bâtiments : Lot 4 - Menuiseries aluminium et acier

QUESTION ADOPTEE PAR,

35 voix POUR

8 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

2 ABSTENTION(S) : Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat.

16 MODIFICATION DE LA CHARTE DU TELETRAVAIL APPLICABLE AUX AGENTS DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil municipal, réuni le 17 décembre 2018, s'est prononcé favorablement sur la mise en oeuvre à titre expérimental du télétravail au sein des services de la Ville avec des modalités d'organisation définies au sein d'une charte, elle-même validée à l'unanimité par les membres du Comité technique.

Au terme de cette période d'expérimentation, une évaluation du dispositif a été réalisée, s'appuyant notamment sur l'expérience tirée du recours important au télétravail pendant la crise sanitaire.

Il est proposé au Conseil de modifier la charte relative au télétravail afin de tenir compte de l'ensemble de ces éléments.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17 CREATION D'UN ESPACE DE DISPERSION POUR LES ENFANTS NES SANS VIE AU CIMETIERE DE LA PERONNIERE

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Suite à des sollicitations d'associations, qui demandaient de créer un espace de recueillement pour les familles touchées par un deuil périnatal, la Ville souhaite aménager un « jardin du souvenir » dédié spécifiquement aux enfants nés sans vie au sein du cimetière de la Péronnière.

Il est proposé au Conseil d'approuver cet aménagement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 CONTRAT DE VILLE - PROLONGATION DE LA CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES(TFPB)

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

L'échéance des contrats de ville initialement fixée au 31 décembre 2020 a été prolongée au 31 décembre 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées. La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 a confirmé la prorogation de l'abattement de 30 % de TFPB dans les QPV.

Une convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les QPV de La Roche-sur-Yon, adossée au contrat de ville précité, a été signée par l'État, Vendée Habitat, la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération le 2 mai 2016. Cette convention traduit la volonté de Vendée Habitat, en contrepartie de l'abattement de la TFPB, d'atteindre dans

les quartiers prioritaires de la ville le même niveau de qualité de service que dans l'ensemble de son parc, en y renforçant ses interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité. Elle comporte un programme prévisionnel d'actions à réaliser par Vendée Habitat sur les années 2016 à 2020.

Cette convention traduit également la volonté des partenaires de travailler de concert en faveur de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la ville.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé au Conseil de prolonger cette convention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19 ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2020

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux, chargée d'émettre des avis concernant les services publics gérés par délégations de service public et régions dotées de l'autonomie financière.

Il est proposé au Conseil de prendre acte des travaux réalisés par cette commission.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de la mise en œuvre du site patrimonial remarquable sur le territoire, la ville de la Roche-sur-Yon souhaite poursuivre l'accompagnement des Yonnais dans la réalisation de travaux sur des bâtiments repérés à travers le renouvellement de la convention avec la Fondation du patrimoine. Celle-ci prévoit la prise en charge par la collectivité de 2% du montant TTC des travaux, puis défiscalisation d'une partie du montant des travaux pour les propriétaires, après labellisation par la Fondation du patrimoine des bâtiments concernés, et désormais des parcs et jardins également. La convention prévoit également les moyens d'action de la Fondation et de la Ville sur les projets de restauration de biens publics.

Il est proposé au Conseil d'approuver le renouvellement de cette convention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21 CHATEAU DU PLESSIS - CONVENTION DE RACCORDEMENT POUR UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION D'ELECTRICITE

Rapporteur : Monsieur François Caumeau

Par délibération en date du 5 juillet 2019, la commune de La Roche-sur-Yon a, d'une part, cédé l'ensemble immobilier sise 172, rue Roger Salengro, constitué du château du Plessis et, d'autre part, institué un bail à construction sur le parking et l'annexe du château au profit de la SEM ORYON ou toute personne s'y substituant.

Dans le cadre de l'étude technique du projet porté par la SCI DU PLESSIS YONNAIS par ENEDIS, il s'est avéré nécessaire d'implanter sur l'emprise foncière sous bail à construction, un poste de transformation électrique devant alimenter ce projet d'activités tertiaires mais également d'améliorer la desserte électrique des avoisinants.

Le coût de fourniture et d'implantation du poste de transformation électrique par ENEDIS est de 56 340, 81 € HT soit 67 608, 97 € TTC.

La convention de raccordement entre la ville de La Roche sur Yon et ENEDIS prévoit la répartition financière suivante:

- ENEDIS : 22 499,64 € HT soit 26 939, 57 € TTC

- Ville de La Roche sur Yon : 33 891,17 € HT soit 40 669, 40 € TTC.

Il est proposé au conseil d'approuver les termes de cette convention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

22 PRU QUARTIER DES FORGES - RECONSTITUTION D'UN LINEAIRE DE CLOTURE - M. ET MME TAING

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier des Forges et de la requalification du site Forges - Bacqua - Leclerc, la Ville a prélevé, à titre gratuit, une emprise foncière de 77m² auprès de Monsieur et Madame TAING (parcelle cadastrée BI 97 et située rue Auguste Lansier).

En contrepartie, la Ville s'est engagée auprès des propriétaires, à reconstituer un linéaire de clôture d'une trentaine de mètres.

Il est proposé au Conseil d'approuver la proposition de reconstitution de ce linéaire de clôture, afin que ces travaux puissent être conduits dès que possible.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 DROIT DE PREEMPTION URBAIN - PROLONGATION DES EXONERATIONS DU CHAMP D'APPLICATION

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Conformément au code de l'urbanisme, les communes dotées d'un PLU peuvent instaurer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser en vue d'actions ou opérations d'aménagement d'intérêt général, et de contribuer à la mise en œuvre d'un projet urbain ou d'une politique locale de l'habitat.

Le périmètre du DPU de la commune instauré en 2009 a été modifié à trois reprises dont la dernière pour exclure du champ d'application des périmètres opérationnels maîtrisés par la collectivité durant une période de 5 ans. Cette période arrivant à échéance, il est proposé de la prolonger sur des périmètres de la Marronnière et de la Malboire.

Le conseil municipal est appelé à approuver cette prolongation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24 PRIR VIGNE AUX ROSES - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC VENDEE HABITAT - LOCAL POINT D'INFORMATION

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre du PRIR de la Vigne aux Roses et afin d'assurer une information de très grande proximité auprès des habitants, la Ville et Vendée Habitat ont validé l'implantation d'un point d'information dédié au PRIR, localisé dans le quartier de la Vigne aux Roses.

Pour ce faire, le local concerné nécessite une rénovation qui sera conduite par le bailleur et pour lequel une participation de la Ville, à hauteur de 2 572,31 € HT, sera engagée.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette participation financière de la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25 BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La ville de La Roche-sur-Yon dispose d'un Règlement Local de Publicité approuvé le 29 juin 2011. Il s'agit d'un document de planification de la publicité extérieure sur la Ville qui régit l'affichage publicitaire afin de protéger le cadre de vie des Yonnais.

Par délibération du 18 Septembre 2018 le conseil municipal a prescrit la révision de ce Règlement afin de le mettre en conformité avec la réglementation nationale conformément aux dispositions applicables.

Il est proposé au Conseil d'arrêter le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de révision du RLP tel qu'il figure en annexe.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.

26 QUARTIER LES HALLES - AIDES A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FACADES

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

Suite au comité de suivi du 7 Janvier 2021, de nouveaux dossiers de subvention sont proposés au conseil Municipal.

3 dossiers au titre des devantures commerciales (FLAMME BIO DECO, au 23 rue Sadi Carnot / LES DOUCEURS DE L'APERO, au 5 rue des Halles / COIFFURE BRIAND, au 13 rue des Halles) et 2 au titre des façades de logements (SIONNEAU IMMOBILIER, au 26 rue Paul Baudry / M. Boussac, au 13 rue des Halles).

Il est proposé au Conseil d'approuver les montants de subvention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Malik Abdallah.

27 REQUALIFICATION DU QUARTIER DES HALLES ET DE LA CENTRALITE COMMERCIALE DU BOURG-LA-ROCHE - CONVENTIONS D'INDEMNISATION AVEC LES COMMERCANTS

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des halles et du Bourg sous la Roche, la Ville de la Roche-sur-Yon a mis en place une commission de règlement amiable, chargée d'évaluer de manière indépendante, l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains, ainsi que les commerçants du marché des halles.

Cette commission est présidée par un magistrat du Tribunal Administratif de Nantes et est composée de représentants de la Ville, de la Préfecture, du Trésor public, de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambres des métiers et de l'artisanat régionale.

La commission de règlement amiable a examiné les dossiers de demande d'indemnisation et mesuré l'existence et l'importance du préjudice anormal et spécial causés par les travaux menés par la Ville.

Compte tenu des éléments d'analyse financière apportés par le cabinet d'expertise-comptable en charge d'exécuter la mission ainsi que des propositions en résultant de la part de la commission de règlement amiable, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'une indemnité à 2 commerces du marché des halles.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Malik Abdallah.

28 SLIME (SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE): SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION TRIPARTITE VILLE / SYDEV / CLER DANS LE CADRE DE LA PROLONGATION DU DISPOSITIF JUSQU'A FIN 2021.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre Leloup

Depuis 2015, la Ville et le SyDEV co-pilotent un dispositif de lutte contre la précarité énergétique : le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie).

Dans le cadre de sa reconduction jusqu'à fin 2021 et du fait de certaines évolutions, une nouvelle convention de partenariat est conclue entre la Ville, le SyDEV et le CLER (Comité de Liaison Energies Renouvelables).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29 RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2020 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Madame Patricia Lejeune

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des personnes Handicapées et l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées établit un rapport annuel des actions menées dans l'année écoulée.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport.

LE CONSEIL PREND ACTE

30 SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS CONCLUES ENTRE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS CULTURELLES YONNAISES

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

Des conventions d'objectifs sont signées entre la Ville et des associations culturelles afin de définir les modalités de leur partenariat.

Les conventions d'objectifs précisent les engagements réciproques des parties, à savoir les modalités d'exercice des missions des associations, les publics visés ainsi que les moyens financiers et matériels déployés par la Ville pour permettre aux associations d'atteindre leurs objectifs.

Il est proposé une convention d'objectifs pluriannuelle avec les 9 associations suivantes :

- Association Le Fuzz'Yon
- Association Break Danse Yonnaise
- Association Vents et Marées
- Association Patakes Théâtre
- Association Transversales
- Association des Jeunesses Musicales de France
- Société Philharmonique
- Association La Soulère
- L'Etablissement Public de Coopération cinématographique yonnais (EPCCCY)

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Madame Frédérique Pépin, Monsieur Maximilien Schnel, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté, Monsieur Aurélien Roho, Monsieur Ambroise Gasnet, Madame Martine Chantecaille.

31 REACTUALISATION DU PROJET JEUNESSE TERRITORIAL ET RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION DU CENTRE INFORMATION JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur Romain Brochard

Depuis 1983, la ville de La Roche-sur-Yon, dispose d'un service labellisé Centre Information Jeunesse (CIJ) plus connu depuis 2006 sous le vocable 14bis.

L'attribution du label « Information Jeunesse » est arrivée à terme.

Le label traduit l'ambition de la ville de maintenir l'offre de service du CIJ et celle de l'Etat d'être aux au service des jeunes, partout sur son territoire, dans une dynamique collective d'amélioration continue avec les autres acteurs locaux qui œuvrent dans le champ de la jeunesse (Mission locale, CIO, Ets scolaires lycées CFA, acteurs associatifs...).

Le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », dans le cadre de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017, donne 3 ans aux structures pour solliciter un nouveau label Information Jeunesse.

Initialement le renouvellement devait avoir lieu avant la fin 2019. La crise sanitaire et les bouleversements du calendrier électoral de cette année ont retardé cette signature.

De plus, courant juin 2020, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale a sollicité la ville de La Roche-sur-Yon pour le renouvellement de la convention relative au fonctionnement de son Centre Information Jeunesse, le 14bis.

Il convient donc de réactualiser le Projet Jeunesse Territorial pour engager le renouvellement de cette labellisation pour trois ans auprès des services de l'Etat pour la période 2021-2023.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET L'ASSOCIATION POUR LES ECHANGES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

La convention entre la ville de La Roche-sur-Yon et l'Association pour les Echanges Internationaux et Nationaux (AEIN) est arrivée à son terme.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la nouvelle convention de partenariat entre la ville de La Roche-sur-Yon et l'AEIN.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33 RENOUELEMENT DE LA CANDIDATURE "VILLE AMIE DES ENFANTS" AUPRES DE L'UNICEF

Rapporteur : Madame Dominique Boisseau-Rapiteau

La ville de La Roche-sur-Yon est engagée dans la défense des droits de l'enfant depuis de nombreuses années dans le cadre d'une convention avec l'UNICEF la labellisant « Ville amie des enfants ». Elle souhaite désormais poursuivre ce partenariat pour le présent mandat 2020/2026.

Il est donc proposé au Conseil de confirmer l'intention de la ville de La Roche-sur-Yon de poursuivre ce partenariat avec l'UNICEF.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34 PROGRAMME PREVISIONNEL 2021 D'ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Le programme prévisionnel de l'action internationale et européenne de la ville de La Roche-sur-Yon de l'année 2021 présente les projets de coopération, d'accueils et de déplacements, d'animations en lien avec l'ouverture sur le monde et la citoyenneté européenne programmés et envisagés tout au long de l'année. Ce programme est généré à la fois par les activités du centre de ressources municipal spécialisé sur les questions européennes, internationales et l'ouverture sur le monde géré par le service municipal des Relations Internationales (également labellisé par la Commission européenne Centre d'information Europe Direct Vendée), et par la poursuite des relations et projets de partenariat, de coopération et d'amitié avec les villes jumelles, amies et partenaires de La Roche-sur-Yon.

L'ensemble de l'action internationale et européenne de la ville de La Roche-sur-Yon s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le programme prévisionnel de l'année 2021 relatif à l'action internationale et européenne de la municipalité yonnaise.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

35 DECISIONS PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le Conseil est Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122.22 du CGCT.